



**NOTE REGLEMENTANT**  
**DESTINATION SPORTS**

**Activité « Fitness »**  
**Saison Sportive 2021 /2022**

**Article 1 : Présentation du gestionnaire**

L'activité « fitness » est organisée et gérée par la Direction de la Petite Enfance, Enfance, Jeunesse et Sports de la commune de Gratentour.

Une assurance en responsabilité civile couvre les activités.

**Article 2 : Présentation et caractéristiques**

Le fitness est une activité de bien-être, d'hygiène et de forme. Les activités proposées peuvent varier d'une séance à une autre : renforcement musculaire, LIA, abdos-fessier...

Les activités sont proposées à l'année d'octobre à juin sauf vacances scolaires de Noël.

Un effectif de 5 adhérents est indispensable pour que les activités puissent s'effectuer.

**Article 3 : Personnel**

L'encadrement des activités sera assuré par un éducateur sportif.

Les éducateurs sportifs sont titulaires d'une licence STAPS ou bien éducateur territorial des APS.

**Article 4 : Modalités d'admission et d'inscription**

Les inscriptions se font auprès de la responsable du Service « Destination Sports » en fonction des places disponibles.

Les activités sont réservées en priorité aux adhérents domiciliés à Gratentour.

Un dossier d'inscription devra être obligatoirement constitué **avant la première séance**.

PRE-INSCRIPTIONS AU : Forum des Associations le 4 Septembre 2021 et INSCRIPTIONS par mail courant Septembre.

**Pièces à fournir :**

- Certificat médical d'aptitude à la pratique du fitness datant de moins d'un mois,
- Fiche de renseignements et d'inscriptions remplie et signée,
- La cotisation à l'ordre « régie menues recettes »,
- Un justificatif de domicile,
- L'attestation de responsabilité civile,
- Un pass sanitaire. Pour rappel un pass sanitaire valide est :

- Soit un certificat de rétablissement : il s'agit d'une preuve que la personne a été infectée par le Covid-19 il y a moins de six mois et est donc immunisée. Concrètement, il s'agit d'un test RT-PCR ou antigénique positif datant de quinze jours à six mois ;
- Soit un test PCR ou antigénique négatif : il doit dater de moins de 48h pour assister aux grands événements et de moins de 72h pour passer les frontières. Les autotests ne sont pas autorisés ;
- Soit une attestation de vaccination qui peut être obtenue : 7 jours après la 2e injection pour les vaccins à double injection (Pfizer, Moderna, AstraZeneca) ; 4 semaines après l'injection pour les vaccins avec une seule injection (Johnson & Johnson) ; 7 jours après l'injection pour les vaccins chez les personnes ayant eu un antécédent de Covid (1 seule injection).

Les inscriptions ne deviennent définitives qu'après réception du dossier complet et du règlement et d'une confirmation par mail de la responsable de « Destination Sports ».

#### **Article 5 : Modalités d'annulation et remboursement**

2 séances de découverte gratuite peuvent être faites, sous votre entière responsabilité.

Si aucune séance de fitness n'est faite durant la saison sportive 2021-2022, un remboursement sera possible. Dans le cas inverse aucun remboursement ne pourra avoir lieu.

#### **Article 6 : Participation financière**

Les tarifs sont définis par délibération du conseil municipal qui s'octroie le droit de les modifier si besoin.

La participation financière est à effectuer à la mairie de Gratentour à l'ordre de « régie menues recettes ».

Si elle n'a pas été réglée, un rappel sera établi sous quinze jours. Si malgré ces démarches aucun règlement n'est effectué, un titre de recette sera déposé auprès de la trésorerie de l'Union et l'accès aux séances de fitness sera refusé.

#### **Article 7 : Responsabilités**

La Direction du Service Petite Enfance, Enfance, Jeunesse et Sports décline toute responsabilité, en cas de perte de bijoux, vêtement, des bris de lunettes, etc... sur les lieux de pratique des activités.

Les adhérents sont informés qu'ils peuvent souscrire une assurance complémentaire.

#### **Article 8 : Organisation**

Les séances de fitness se déroulent en intérieur chaque semaine d'octobre\_à juin.

Cela représente environs 60 séances de sport à l'exclusion des jours fériés et des périodes de vacances scolaires de Noël. Les horaires doivent être strictement respectés pour le bon déroulement de la séance.

Le rendez-vous est fixé

- Le Mardi 20h30 au Dojo du Séquestre.
- Le Jeudi à 20h30 au Dojo du Séquestre.

La séance dure une heure.

**Article 9 : Règles de vie**

Les règles de vie de groupe, notamment le respect d'autrui, doivent être strictement observées.

Une tenue vestimentaire adaptée à la pratique des activités sportives est obligatoire.

Le refus de suivre les prescriptions en matière de sécurité, de règles de vie collective ou de discipline pourra entraîner le renvoi immédiat.

***Adjoint au sport et associations***



**M. GUITARD Christian**

***La Directrice des Services  
Petite Enfance, Enfance,  
Jeunesse et Sports***



**Mlle MARTIN Cyrille**

*L'adhérent : (signature)*



**NOTE REGLEMENTANT**  
**DESTINATION SPORTS**

**Activité « Gym douce »**  
**Saison Sportive 2021/2022**

**Article 1 : Présentation du gestionnaire**

L'activité « Gym douce » est organisée et gérée par la Direction de la Petite Enfance, Enfance, Jeunesse et Sports de la commune de Gratentour.

Une assurance en responsabilité civile couvre les activités.

**Article 2 : Présentation et caractéristiques**

La gym douce est une activité de bien-être, d'hygiène et de forme.

Les activités sont proposées à l'année d'octobre à juin sauf vacances scolaires de Noël.

Un effectif de 5 adhérents est indispensable pour que les activités puissent s'effectuer.

**Article 3 : Personnel**

L'encadrement des activités sera assuré par un éducateur sportif.

Les éducateurs sportifs sont titulaires d'une licence STAPS ou bien éducateur territorial des APS.

**Article 4 : Modalités d'admission et d'inscription**

Les inscriptions se font auprès de la responsable du Service « Destination Sports » en fonction des places disponibles.

Les activités sont réservées en priorité aux adhérents domiciliés à Gratentour.

Un dossier d'inscription devra être obligatoirement constitué **avant la première séance**.

PRE-INSCRIPTIONS AU : Forum des Associations le 4 Septembre 2021 et INSCRIPTIONS par mail courant Septembre.

**Pièces à fournir :**

- Certificat médical d'aptitude à la pratique de la gym douce datant de moins d'un mois,
- Fiche de renseignements et d'inscriptions remplie et signée,
- La cotisation à l'ordre « régie menues recettes »,
- Un justificatif de domicile,
- L'attestation de responsabilité civile,
- Un pass sanitaire. Pour rappel un pass sanitaire valide est :

- Soit un certificat de rétablissement : il s'agit d'une preuve que la personne a été infectée par le Covid-19 il y a moins de six mois et est donc immunisée. Concrètement, il s'agit d'un test RT-PCR ou antigénique positif datant de quinze jours à six mois ;
- Soit un test PCR ou antigénique négatif : il doit dater de moins de 48h pour assister aux grands événements et de moins de 72h pour passer les frontières. Les autotests ne sont pas autorisés ;
- Soit une attestation de vaccination qui peut être obtenue : 7 jours après la 2e injection pour les vaccins à double injection (Pfizer, Moderna, AstraZeneca) ; 4 semaines après l'injection pour les vaccins avec une seule injection (Johnson & Johnson) ; 7 jours après l'injection pour les vaccins chez les personnes ayant eu un antécédent de Covid (1 seule injection).

Les inscriptions ne deviennent définitives qu'après réception du dossier complet et du règlement et d'une confirmation par mail de la responsable de « Destination Sports ».

#### **Article 5 : Modalités d'annulation et remboursement**

2 séances de découverte gratuite peuvent être faites, sous votre entière responsabilité.

Si aucune séance de gym douce n'est faite durant la saison sportive 2021-2022, un remboursement sera possible. Dans le cas inverse aucun remboursement ne pourra avoir lieu.

#### **Article 6 : Participation financière**

Les tarifs sont définis par délibération du conseil municipal qui s'octroie le droit de les modifier si besoin.

La participation financière est à effectuer à la mairie de Gratentour à l'ordre de « régie menues recettes ».

Si elle n'a pas été réglée, un rappel sera établi sous quinze jours. Si malgré ces démarches aucun règlement n'est effectué, un titre de recette sera déposé auprès de la trésorerie de l'Union et l'accès aux séances de gym douce sera refusé.

#### **Article 7 : Responsabilités**

La Direction du Service Petite Enfance, Enfance, Jeunesse et Sports décline toute responsabilité, en cas de perte de bijoux, vêtement, des bris de lunettes, etc... sur les lieux de pratique des activités.

Les adhérents sont informés qu'ils peuvent souscrire une assurance complémentaire.

#### **Article 8 : Organisation**

Les séances de gym douce se déroulent en intérieur chaque semaine d'octobre à juin.

Cela représente environs 60 séances de sport à l'exclusion des jours fériés et des périodes de vacances scolaires de Noël. Les horaires doivent être strictement respectés pour le bon déroulement de la séance.

Le rendez-vous est fixé

-Le Mercredi 11h30 à la salle de Danse

-Le Vendre à 9h au Dojo du Séquestre.

La séance dure une heure.

**Article 9 : Règles de vie**

Les règles de vie de groupe, notamment le respect d'autrui, doivent être strictement observées.

Une tenue vestimentaire adaptée à la pratique des activités sportives est obligatoire.

Le refus de suivre les prescriptions en matière de sécurité, de règles de vie collective ou de discipline pourra entraîner le renvoi immédiat.

***Adjoint au sport et associations***



**M. GUITARD Christian**

***La Directrice des Services  
Petite Enfance, Enfance,  
Jeunesse et Sports***



**Mlle MARTIN Cvrille**

*L'adhérent : (signature)*



Service Petite Enfance, Enfance, Jeunesse et Sports



## NOTE REGLEMENTANT DESTINATION SPORTS

### Activité « Marche nordique » Saison Sportive 2021/2022

#### Article 1 : Présentation du gestionnaire

L'activité « Marche nordique » est organisée et gérée par la Direction de la Petite Enfance, Enfance, Jeunesse et Sports de la commune de Gratentour.

Une assurance en responsabilité civile couvre les activités.

#### Article 2 : Présentation et caractéristiques

La marche nordique est une activité de bien-être, d'hygiène et de forme. Les parcours sont effectués sur la commune de Gratentour et ses alentours.

Aucune séance ne sera faite pendant les vacances scolaires

#### Article 3 : Personnel

L'encadrement des activités sera assuré par un éducateur sportif.

Les éducateurs sportifs sont titulaires d'une licence STAPS ou bien éducateur territorial des APS.

#### Article 4 : Modalités d'admission et d'inscription

Les inscriptions se font auprès de la responsable du Service « Destination Sports » en fonction des places disponibles.

Les activités sont réservées en priorité aux adhérents domiciliés à Gratentour.

Un dossier d'inscription devra être obligatoirement constitué **avant la première séance**.

PRE-INSCRIPTIONS AU : Forum des Associations le 4 Septembre 2021 et INSCRIPTIONS par mail courant Septembre.

#### Pièces à fournir :

- Certificat médical d'aptitude à la pratique de la marche nordique datant de moins d'un mois,
- Fiche de renseignements et d'inscriptions remplie et signée,
- La cotisation à l'ordre « régie menues recettes »,
- Un justificatif de domicile,
- L'attestation de responsabilité civile,
- Un pass sanitaire. Pour rappel un pass sanitaire valide est :

- Soit un certificat de rétablissement : il s'agit d'une preuve que la personne a été infectée par le Covid-19 il y a moins de six mois et est donc immunisée. Concrètement, il s'agit d'un test RT-PCR ou antigénique positif datant de quinze jours à six mois ;
- Soit un test PCR ou antigénique négatif : il doit dater de moins de 48h pour assister aux grands événements et de moins de 72h pour passer les frontières. Les autotests ne sont pas autorisés ;
- Soit une attestation de vaccination qui peut être obtenue : 7 jours après la 2e injection pour les vaccins à double injection (Pfizer, Moderna, AstraZeneca) ; 4 semaines après l'injection pour les vaccins avec une seule injection (Johnson & Johnson) ; 7 jours après l'injection pour les vaccins chez les personnes ayant eu un antécédent de Covid (1 seule injection).

Les inscriptions ne deviennent définitives qu'après réception du dossier complet et du règlement et d'une confirmation par mail de la responsable de « Destination Sports ».

#### **Article 5 : Modalités d'annulation et remboursement**

2 séances de découverte gratuite peuvent être faites, sous votre entière responsabilité.

Si aucune séance de marche nordique n'est faite durant la saison sportive 2021-2022, un remboursement sera possible. Dans le cas inverse aucun remboursement ne pourra avoir lieu.

#### **Article 6 : Participation financière**

Les tarifs sont définis par délibération du conseil municipal qui s'octroie le droit de les modifier si besoin.

La participation financière est à effectuer à la mairie de Gratentour à l'ordre de « régie menues recettes ».

Si elle n'a pas été réglée, un rappel sera établi sous quinze jours. Si malgré ces démarches aucun règlement n'est effectué, un titre de recette sera déposé auprès de la trésorerie de l'Union et l'accès aux séances de marche nordique sera refusé.

#### **Article 7 : Responsabilités**

La Direction du Service Petite Enfance, Enfance, Jeunesse et Sports décline toute responsabilité, en cas de perte de bijoux, vêtement, des bris de lunettes, etc... sur les lieux de pratique des activités.

Les adhérents sont informés qu'ils peuvent souscrire une assurance complémentaire.

#### **Article 8 : Organisation**

Les séances de marche nordique se déroulent en extérieur chaque semaine d'octobre à juin hors vacances scolaires.

Les horaires doivent être strictement respectés pour le bon déroulement de la séance.

Le rendez-vous est fixé au lieu de la randonnée

-Le Mardi à 14h00

-Le Vendredi à 14h00

La séance dure une heure et trente minutes

**Article 9 : Règles de vie**

Les règles de vie de groupe, notamment le respect d'autrui, doivent être strictement observées.

Une tenue vestimentaire adaptée à la pratique des activités sportives est obligatoire.

Le refus de suivre les prescriptions en matière de sécurité, de règles de vie collective ou de discipline pourra entraîner le renvoi immédiat.

***Adjoint au sport et associations***



**M. GUITARD Christian**

***La Directrice des Services  
Petite Enfance, Enfance,  
Jeunesse et Sports***



**Mlle MARTIN Cvrille**

*L'adhérent : (signature)*



Service Petite Enfance, Enfance, Jeunesse et Sports



## NOTE REGLEMENTANT DESTINATION SPORTS

### Activité « Marche » Saison Sportive 2021/2022

#### Article 1 : Présentation du gestionnaire

L'activité « Marche » est organisée et gérée par la Direction de la Petite Enfance, Enfance, Jeunesse et Sports de la commune de Gratentour.

Une assurance en responsabilité civile couvre les activités.

#### Article 2 : Présentation et caractéristiques

La marche est une activité de bien-être, d'hygiène et de forme. Les parcours sont effectués sur la commune de Gratentour et ses alentours.

Les parcours sont effectués sur la commune de Gratentour et les communes voisines.

Des randonnées plus longues sont possibles durant l'année sportive 2021-2022.

#### Article 3 : Personnel

L'encadrement des activités sera assuré par un éducateur sportif.

Les éducateurs sportifs sont titulaires d'une licence STAPS ou bien éducateur territorial des APS.

#### Article 4 : Modalités d'admission et d'inscription

Les inscriptions se font auprès de la responsable du Service « Destination Sports » en fonction des places disponibles.

Les activités sont réservées en priorité aux adhérents domiciliés à Gratentour.

Un dossier d'inscription devra être obligatoirement constitué **avant la première séance.**

PRE-INSCRIPTIONS AU : Forum des Associations le 4 Septembre 2021 et INSCRIPTIONS par mail courant Septembre.

### Pièces à fournir :

- Certificat médical d'aptitude à la pratique de la marche datant de moins d'un mois,
- Fiche de renseignements et d'inscriptions remplie et signée,
- Un justificatif de domicile,
- L'attestation de responsabilité civile,
- Un pass sanitaire. Pour rappel un pass sanitaire valide est :
  - Soit un certificat de rétablissement : il s'agit d'une preuve que la personne a été infectée par le Covid-19 il y a moins de six mois et est donc immunisée. Concrètement, il s'agit d'un test RT-PCR ou antigénique positif datant de quinze jours à six mois ;
  - Soit un test PCR ou antigénique négatif : il doit dater de moins de 48h pour assister aux grands événements et de moins de 72h pour passer les frontières. Les autotests ne sont pas autorisés ;
  - Soit une attestation de vaccination qui peut être obtenue : 7 jours après la 2e injection pour les vaccins à double injection (Pfizer, Moderna, AstraZeneca) ; 4 semaines après l'injection pour les vaccins avec une seule injection (Johnson & Johnson) ; 7 jours après l'injection pour les vaccins chez les personnes ayant eu un antécédent de Covid (1 seule injection).

Les inscriptions ne deviennent définitives qu'après réception du dossier complet et du règlement et d'une confirmation par mail de la responsable de « Destination Sports ».

### Article 5 : Responsabilités

La Direction du Service Petite Enfance, Enfance, Jeunesse et Sports décline toute responsabilité, en cas de perte de bijoux, vêtement, des bris de lunettes, etc... sur les lieux de pratique des activités.

Les adhérents sont informés qu'ils peuvent souscrire une assurance complémentaire.

### Article 6 : Organisation

Les séances de marche se déroulent en extérieur chaque semaine d'octobre à juin hors vacances scolaires.

Les horaires doivent être strictement respectés pour le bon déroulement de la séance.

Le rendez-vous est fixé place de la mairie

-Le Lundi à 10h00

-Le Jeudi à 09h30

La séance dure une heure et trente minutes.

### Article 7 : Règles de vie

Les règles de vie de groupe, notamment le respect d'autrui, doivent être strictement observées.

Une tenue vestimentaire adaptée à la pratique des activités sportives est obligatoire.

Le refus de suivre les prescriptions en matière de sécurité, de règles de vie collective ou de discipline pourra entraîner le renvoi immédiat.

**Adjoint au sport et associations**



**M. GUITARD Christian**

**La Directrice des Services  
Petite Enfance, Enfance,  
Jeunesse et Sports**



**Mlle MARTIN Cvrille**

*L'adhérent : (signature)*